

Règlement du jeu 40 ans de bonheur entre nous.

ARTICLE 1 : Objet

La société Kiabi Europe, (ci-après la Société Organisatrice), société par actions simplifiées, au capital de 58 922 010 €, dont le siège est situé 100 rue du Calvaire 59 510 Hem, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro B 344 103 270, organise **du 9 avril au 31 Décembre 2018**, un jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu »), intitulé «40 ans de bonheur entre nous».

ARTICLE 2 : Principe du Jeu

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat se déroule sur le site <https://www.lebonheurvousvasibien.com>

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- 1) Se connecter sur le site <https://www.lebonheurvousvasibien.com> et compléter ses coordonnées dans le formulaire
- 2) Valider sa participation

Le participant a **jusqu'au 31 décembre 2018** pour s'inscrire et valider sa participation.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et même adresse électronique).

ARTICLE 3 : Conditions de participation au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine ayant respecté le principe du Jeu décrit à l'article 2 à l'exclusion :

- des personnes liées par contrat de travail, direct ou indirect, permanent ou temporaire à la société KIABI EUROPE, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe
- de toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion ou l'animation du Jeu ainsi que des membres de leurs familles.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des présentes dispositions ainsi que de ses avenants éventuels, et ce, sans aucune réserve ni condition préalable du participant.

ARTICLE 4 : Contrôles, réserves et sanctions

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu l'ensemble des participants troublant le déroulement du Jeu notamment en cas de triche ou de fraude.

Toute personne exclue du Jeu ne pourra pas bénéficier de son lot.

ARTICLE 5 : Dotations

La dotation est constituée de 2X50€ en cartes cadeaux Kiabi par mois.
Soit 18 X 50€, soit 900€.

Article 6 : Désignation des gagnants et remise des lots

Les 2 gagnants seront désignés par un tirage au sort qui aura lieu à la fin de chaque mois.

Tout formulaire de participation comportant soit des indications d'état civil soit des adresses incomplètes, sera considéré comme nul. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par email, par le personnel de la Société Organisatrice. Ils disposeront alors d'un délai de 15 jours pour se manifester. En cas de non réponse d'un des gagnants au mail d'information ou à l'appel téléphonique ou dans l'hypothèse où le gagnant ne se manifesterait pas, son lot serait considéré comme perdu et celui-ci restera la propriété de l'organisateur.

La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre ou non la dotation en jeu.

ARTICLE 7 : Modification des conditions de déroulement du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de prendre toutes décisions pouvant d'avérer nécessaires pour l'application et l'interprétation dudit règlement, sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit, de prolonger la durée du Jeu, d'en reporter la date, sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que toute autre événement considéré par elles comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues), le Jeu était totalement ou partiellement modifié, reporté ou annulé.

Néanmoins, en cas de modifications substantielles du présent règlement, la Société Organisatrice s'engage à fournir aux participants une information qui sera affichée dans les magasins participants et sur que le site <https://www.lebonheurvousvasibien.com>

ARTICLE 8 : Règlement des différends

Le présent règlement est exclusivement régi par le droit français. Toute question d'application, d'interprétation ou toute question imprévue qui viendrait se poser au sujet du présent règlement devra être transmise par courrier électronique à la Société Organisatrice (contact@kiabi.com) dans un délai maximum d'un mois à compter de la fin du Jeu. Elle sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française. A défaut d'un accord à l'amiable, tout différend relatif à l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 9 : Règlement du Jeu

Le règlement du Jeu peut être consulté dans les magasins participants ainsi que le site <https://www.lebonheurvousvasibien.com> pendant toute la durée du Jeu. Le règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en écrivant à KIABI EUROPE - 100 rue du Calvaire 59 510 Hem.

ARTICLE 10 : Informatique et libertés

Les informations collectées par la Société Organisatrice grâce au formulaire de participation, nom et prénom, votre adresse (email et postale), numéros de téléphone sont nécessaires pour la participation au Jeu .

Ces informations sont obligatoires lorsqu'elles sont signalées d'une astérisque pour valider la participation au Jeu, les autres sont facultatives, libre au participant d'y répondre ou non.

Ces informations sont exclusivement réservées à un usage interne.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification des données qui les concernent auprès de la Société Organisatrice .

Pour exercer son droit d'accès, son droit d'opposition et de rectification aux données personnelles le concernant, chaque participant peut écrire à KIABI EUROPE - Service Relations Clients - 100 Rue du Calvaire 59510 HEM, en indiquant ses nom, prénom, adresse, email pour une bonne prise en compte de sa demande.